

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 octobre 2012

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2012-10-2-9

Service consulté

Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace

ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

Résumé : Il est proposé d'accorder un montant total de subventions de 112 790 € en faveur de 17 offices de tourisme et syndicat d'initiative haut-rhinois (OTSI)

Le Département, au titre du soutien aux organismes de tourisme à vocation générale, apporte chaque année une subvention de fonctionnement aux offices de tourisme et syndicat d'initiative (OTSI) haut-rhinois.

L'ensemble des demandes de ces organismes, au titre de l'année 2012, est parvenu au Département du Haut-Rhin.

Les subventions départementales sont accordées en fonction du classement des offices de tourisme selon des étoiles, de une à quatre étoiles (classement issu de l'arrêté du 12 janvier 1999).

Le classement des offices de tourisme a cependant été revu et est désormais régi par les dispositions de l'arrêté du 12 novembre 2010, modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme. Ainsi tous les offices de tourisme doivent se faire classer, selon le nouveau classement, avant le 31 décembre 2013.

La réglementation offre désormais aux collectivités territoriales et à leurs offices de tourisme trois catégories de classement correspondant aux trois organisations cibles ci-après :

- L'office de catégorie III est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique ;
- L'office de catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- L'office de catégorie I dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

Par conséquent, il conviendra, lors d'une future séance plénière, de revoir les critères d'attribution de subventions départementales à ces organismes, afin de tenir compte de cette évolution réglementaire.

Pour information, à ce jour, deux offices de tourisme ont été classés selon le nouveau classement par catégories courant 2012 : Office de TURCKHEIM et Office de GUEBWILLER, SOULTZ et des Pays du Florival.

En l'absence de dispositif transitoire, il est proposé de maintenir pour ces demandeurs l'application de la grille de subvention « classement par étoiles » en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Le montant total de subventions de fonctionnement pour l'année 2012, susceptible d'être accordé aux 17 offices de tourisme et syndicat d'initiative, s'élève à 112 790 €.

Une liste annexée au présent rapport vous détaille les différentes demandes, ainsi que, le cas échéant, les cofinancements prévisionnels annoncés par nos partenaires collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'appliquer pour les Offices de tourisme de TURCKHEIM et de GUEBWILLER, SOULTZ et des Pays du Florival, la grille de subvention « classement par étoiles », en vigueur au 1^{er} janvier 2012,
- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour 2012, d'un montant total de 112 790 €, selon l'annexe jointe, comme suit :
 - 83 350 € en faveur de 13 offices de tourisme et 1 syndicat d'initiative constitués en association et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental ;
 - 29 440 € en faveur de 4 offices de tourisme constitués en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65738, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2012

**ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE
PROGRAMME 2012**

OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE SOUS STATUT ASSOCIATIF

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	Classe ment
OTV00067	OFFICE DE TOURISME DE CERNAY ET DE LA REGION DU VIEIL ARMAND Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS : 110 000 €	5 200 €	**
OTV00068	OFFICE DE TOURISME DE COLMAR Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR : 953 980 €	11 400 €	****
OTV00069	OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG : 6 000 €	8 080 €	***
OTV00070	OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE MUNSTER Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER : 310 000 €	8 080 €	***
OTV00071	OFFICE DE TOURISME DE TURCKHEIM ET ENVIRONS Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR : 35 400 €	3 740 €	*
OTV00072	OFFICE DE TOURISME DU CANTON DE ROUFFACH Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : SOULTZMATT : 10 902 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH : 55 711 €	5 200 €	**

OTV00073	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SAINT LOUIS-HUNINGUE Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES : 104 000 €	5 200 €	**
OTV00074	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THANN Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN : 173 000 €	8 080 €	***
OTV00075	OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE MULHOUSE Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 685 000 €	11 400 €	****
OTV00076	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU SUNDGAU Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH : 10 606 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 166 €	3 740 €	*
OTV00077	OFFICE DU TOURISME DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 65 300 €	5 200 €	**
OTV00078	OFFICE DU TOURISME EGUISHHEIM ET ENVIRONS Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : EGUISHEIM : 20 102 € VOEGLINSHOFFEN : 484 € OBERMORSCHWIHR : 356 €	5 200 €	**
OTV00079	SYNDICAT D'INITIATIVE DU PAYS DE SIERENTZ Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ : 2 667 €	2 830 €	SI
	TOTAL ASSOCIATIONS	83 350 €	

OFFICES DE TOURISME SOUS STATUT EPIC
(Etablissement public à caractère industriel et commercial)

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	Classe ment
OTV00066	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE RIBEAUVILLE RIQUEWIHR Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE : 76 615 €	8 080 €	***
OTV00080	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE BRISACH Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH : 298 914 €	5 200 €	**
OTV00081	OFFICE DE TOURISME DE GUEBWILLER ET DES PAYS DU FLORIVAL Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 359 000 €	8 080 €	***
OTV00082	OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT Subvention de fonctionnement 2012 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT : 275 000 €	8 080 €	***
	TOTAL EPIC	29 440 €	
	TOTAL GENERAL	112 790 €	